

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022**

Le 10 octobre 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, Mme Michèle DEFERT, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, Mme Angélique HUBAUD, Mme Florence MULTON, M. Jean-Luc DUBAN

Excusés : M. Didier PONCET qui donne pouvoir à M. Yvan DERAMBURE, Mme Véronique DETOUILLOIN qui donne pouvoir à M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT qui donne pouvoir à M. Jean-Luc DUBAN, Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE

Absente : Mme Stéphanie DERIVIERE,

Mme Marie ZOUINI a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) URBANISME : obligation de dépôt d'une demande préalable pour l'édification de clôtures
- 2) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste CDD
- 3) Décision modificative de crédit
- 4) SECURISATION DE LA CD7 : demande de subvention
- 5) SALLE DES FETES : tarif de location
- 6) CREANCES : admission en non-valeur
- 7) AMIENS METROPOLE : plantation d'arbres
- 8) Informations diverses

- 1) URBANISME : obligation de dépôt d'une demande préalable pour l'édification de clôtures

Monsieur le Maire rappelle que l'édification de clôtures est règlementée dans le Plan Local d'Urbanisme dans un but de qualité et d'homogénéité du paysage urbain. Il ajoute que l'instauration de l'obligation de déposer une déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer en amont du respect des règles fixées par le PLU, l'objectif étant d'éviter les projets non conformes et les procédures d'infraction aux règles du PLU.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

L'assemblée décide à l'unanimité l'instauration de l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

2) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste CDD

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'il s'agit de créer un poste de contractuel car il n'est plus possible de renouveler, depuis le mois de juillet, un contrat aidé sauf si l'agent bénéficie du RSA et ce, suite aux nouvelles directives de l'Etat. Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique 27 heures de travail hebdomadaire, pour lequel un agent travaillant déjà à la cantine scolaire est identifié.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal accepte la création du poste ci-dessus. L'agent recruté sera rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints techniques en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle.

3) Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire rappelle que lors de la commission finances du 19 octobre dernier a été présenté le projet de modification de crédits et notamment l'inscription d'une enveloppe nécessaire pour l'acquisition d'un terrain qui accueillera des logements adaptés pour séniors.

Monsieur LEPOETRE détaille les mouvements budgétaires proposés :

En fonctionnement :

- Reversement à la crèche de la somme perçue de la CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES : 23 704,37 E
- Comptabilisation en investissement des opérations d'élagage effectuées à l'espace VAGNIEZ dans le cadre de l'aménagement du terrain multisport : + 7500 E
- Montant perçu de la TADEM +26 700 E par rapport aux prévisions initiales

En investissement :

- Annulation des crédits pour la salle d'arme et la construction du local associations 15 000 E et 190 000 E
- Comptabilisation de l'accord de subvention de la REGION pour la plantation des arbres +10 207 E
- Comptabilisation de l'accord de subvention du DEPARTEMENT pour les travaux d'éclairage de la Pommeraie : 12 504 E
- Prévision des crédits pour l'acquisition de parcelles en vue de la construction de logements pour séniors et d'un emprunt
- Prévision de crédits pour l'achat des bornes à incendie + 3 500 E

soit la modification des lignes budgétaires ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article			Article		
6574	Subv aux associations	23 705,00	7478	Dotation Autres organismes (CAF)	23 705,00
61521	Entretien terrains	- 7 500,00	7381	Taxe Additionnelle Droits de Mutation	26 700,00
023	Virement à la section d'investissement	34 200,00			
TOTAL DEPENSES		50 405,00	TOTAL RECETTES		50 405,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article			Article		
971-2128	Aménagement d'espaces - terrains	7 500,00	021	Virement de la section d'investissement	34 200,00
968-204512	Salle d'armes - versement d'un fonds de concours	- 15 000,00	998-1322	Subvention REGION - "plan arbres"	10 207,00
996-2313	Construction local association	- 190 000,00	969-1323	Subvention DEPARTEMENT éclairage	12 504,00
983-2118	Acquisition de parcelles rue des VERTS CERISIERS	330 000,00	1641-983	Emprunt	75 589,00
961-2181	Ecole - Installations générales Aménagements divers	- 3 500,00			
987-2158	Accessibilité/sécurité -Installations techniques	3 500,00			
TOTAL DEPENSES		132 500,00	TOTAL RECETTES		132 500,00

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification budgétaire.

4) SECURISATION DE LA CD7 : demande de subvention

Monsieur LEPOETRE explique que le projet est de changer l'itinéraire de l'axe principal entre Estrées sur Noye et Sains-En-Amiénois. Les véhicules venant d'Estrées n'auraient plus la priorité car l'axe principal serait celui entre Grattepanche et Sains-En-Amiénois, l'objectif étant de faire ralentir les automobilistes.

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant d'une route départementale, un tel aménagement ne peut se faire sans tenir compte des préconisations des services du DEPARTEMENT. Ils proposent la mise en place d'un dispositif sur le même esprit qu'à Estrées sur Noye.

Monsieur LEPOETRE explique que ce type de travaux peut être financé à hauteur de 40% par le DEPARTEMENT dans le cadre du dispositif de « l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et nationales ».

Monsieur DUBAN soumet des inquiétudes quant à ce changement d'itinéraire. D'une part, il estime que l'état actuel de ce trajet ne présente aucun danger, d'autre part, il pense que la déviation proposée rendrait la circulation compliquée pour les semis remorques ou tracteurs.

Monsieur le Maire précise que le vote à l'ordre du jour porte uniquement sur la demande de subvention auprès du DEPARTEMENT pour sécuriser l'entrée du village et que les tracés, projet, faisabilité etc... feront l'objet d'un travail de professionnels autour du dossier.

Il ajoute qu'une étude sur l'écoulement des eaux de pluies sera également à l'ordre du jour.

Il présente le chiffrage établi par la société COLAS :

Montant estimatif des travaux HT	121 988.00
Subvention Départementale 40%	48 795.20
Reste à charge pour la commune dont TVA	97 590.40

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

CONTRE : M. DUBAN, M. LELIEVRE, M. De COLNET, M. GOLLIOT (procuration pour M. DUBAN) et Mme. DETOUILLON (procuration pour M. de COLNET)

ABSTENTION : Mme. HUBAUD.

8 pour : M. LEPOETRE, Mme. ZOUINI, M. DERAMBURE, Mme. ESTEVES, Mme. MULTON, Mme. DEFERT, M. PONCET (procuration pour M. DERAMBURE), M. TRUFFAUT (procuration pour M. LEPOETRE).

L'assemblée accepte à la majorité le principe du projet de sécurisation de la RD7, le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du DEPARTEMENT.

5) **SALLE DES FETES : tarif de location**

Monsieur LEPOETRE rappelle que la salle des fêtes est louée pour un montant de 300€ en période hivernale à partir du 1er novembre pour les habitants de Sains-en-Amiénois. Il explique qu'il s'agit d'avancer la période hivernale au 1er octobre au lieu du 1er novembre et ce, uniquement pour les nouvelles demandes à compter de ce jour.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision d'avancer la période hivernale au 1^{er} octobre.

6) **CREANCES : admission en non-valeur**

Monsieur le Maire explique que les admissions en non -valeur correspondent à des créances de cantine et de garderie périscolaire non recouvrées pour un montant total de 106.15 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant de 106.15 Euros.

7) AMIENS METROPOLE : plantation d'arbres

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'une demande d'autorisation a été formulée auprès d'AMIENS METROPOLE pour la plantation d'arbres sur le terrain près de la halle des sports derrière l'école. La plantation sera faite soit par la mairie en interne ou externalisée soit si possible par les services d'AMIENS METROPOLE. Une réponse est attendue.

Il ajoute qu'un document contractuel type convention entre les deux parties devra être établi avant l'opération.

Il s'agit donc de donner l'autorisation au maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité.

8) Informations / questions diverses.

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- Rendez-vous vendredi 14 octobre à 15h pour visiter la parcelle destinée à la construction pour séniors.
- Projet de rendre l'allée Madeleine de COLNET praticable avec obligation PMR de respecter une largeur de 1m40. Attention aux infiltrations d'eaux sur les côtés pour les voisins. Monsieur DUBAN s'occupe de ce projet.
- Le coach sportif qui utilisait la salle Aron TAZIEFF a cessé son activité, le contrat de location est arrêté.
- Les arceaux pour les vélos fournis par AMIENS METROPOLE ne sont pas de qualité. Il faudrait de vrais abris pour les vélos. Il s'agit d'identifier les zones propices dont le terminus « place de la ville ». Une demande de subvention à été faite, une 2^{ème} est en cours : dossier « Alvéole plus » par l'Etat.
- Convocation à venir pour le conseil municipal du 17 octobre
- La vidéo protection des lieux publics est opérationnelle.
- AMIENS METROPOLE s'agrandit avec l'intégration de la commune de Coisy, ce qui amène à 40 le nombre de ses communes membres.

Madame ZOUINI exprime le besoin d'améliorer le trajet des enfants qui descendent du car pour se rendre à l'école. En effet, la voirie est en mauvais état : les enfants pataugent dans les flaques quand il pleut.

Monsieur le Maire précise qu'il y aurait besoin de faire un état des lieux et de recenser tous les désagréments sur les trottoirs qui gênent le piéton et notamment les séniors.

Monsieur LELIEVRE demande ce qu'il en est du remplacement de Monsieur PONCET.
Monsieur le Maire précise que ce remplacement est organisé au niveau du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are scattered across the page, including names like 'Pelissier', 'Humbert', 'Gdes', and 'Poncet'. Some signatures are crossed out with a horizontal line.